

# Lettre à nos frères prêtres

N° 32 - décembre 2006

Lettre trimestrielle de liaison  
de la Fraternité Saint-Pie X avec le clergé de France

## UNE DEMARCHE DE VERITE

Le 11 octobre, des sources vaticanes annonçaient la parution prochaine d'un Motu Proprio de Benoît XVI visant à libéraliser le rite tridentin de la messe. Ce texte, dont la publication était prévue pour le 11 novembre (jour anniversaire de l'armistice !), n'est pourtant pas paru. Il a été confié à différentes commissions romaines, perdant par là même sa nature Motu Proprio. Nul n'ignore que ce report, annonciateur sans doute d'aménagements restrictifs, est notamment la conséquence des réactions de l'épiscopat français suite à cette annonce.

Leurs arguments réclament certes d'être analysés précisément (cf. p. 3 à 5). Si les uns semblent paradoxaux – voire à double tranchant – d'autres dévoilent de véritables questions jusque-là occultées, qu'il importait de voir apparaître au grand jour. Nous nous en réjouissons. Pourtant, la manière dont le débat a été orienté ne peut que laisser certains regrets. Parce que l'annonce de ce futur Motu Proprio a suivi de peu la reconnaissance de l'Institut du Bon Pasteur (cf. p. 6), les évêques français se sont beaucoup plus inquiétés des intentions supposées de Benoît XVI que de la question du rite liturgique lui-même. Tel ou tel évêque l'a clairement reconnu devant la presse au lendemain de l'assemblée plénière de Lourdes. La perspective fut celle de l'accueil des traditionalistes, pour ne poser finalement qu'une seule question : à quel prix ? De ce fait, les tensions ne pouvaient que s'exacerber et les passions s'enflammer.

La problématique posée tant par Benoît XVI que par la Fraternité Saint-Pie X est tout autre. Persuadés qu'une unité véritable ne se fera que dans la charité de la vérité, ils savent que la question liturgique, malgré tout son importance, n'est qu'un préliminaire indispensable. Rétablir le climat de vérité réclame en effet de lever la contradiction aussi grave que dommageable qui habite la question liturgique : à l'heure où les plus hautes autorités ecclésiastiques reconnaissent que le rite tridentin n'a jamais été abrogé (cf. *Lettre à nos frères prêtres* n° 26), ce rite continue à subir un interdit de fait gravement injuste. Reconnaître son droit inhérent revient donc à quitter le domaine de la pression opportuniste, pour s'engager dans une démarche de vérité. Alors les véritables questions, entre autres ecclésiologiques, pourront être traitées sereinement, c'est-à-dire dans un climat d'ouverture et de vérité. Telle est le souhait de Benoît XVI, auquel la Fraternité Saint-Pie X ne peut qu'adhérer.

**Abbé Régis de CACQUERAY**

### *Editorial*

p. 1 – Une démarche de vérité, par M. l'abbé R. de Cacqueray.

### *Vers une libéralisation du rite tridentin ?*

p. 3 – Une menace pour l'unité ecclésiastique ? par M. l'abbé Célier.

p. 4 – Ce qu'en pensent les catholiques de France, par M. l'abbé Lagneau

p. 5 – Libérer la Messe, un enjeu doctrinal ? par M. l'abbé de La Rocque.

### *Mais aussi*

p. 2 – Spiritualité sacerdotale : le prêtre et la liturgie, avec le Cal Arinze.

p. 6 – La croisade du Rosaire : la Fraternité Saint-Pie X double la mise.

p. 7 – L'érection de l'Institut du Bon Pasteur par M. l'abbé de La Rocque

p. 8 – Un DVD pour apprendre à célébrer la messe tridentine.

## SPIRITUALITE SACERDOTALE

### Avec le cardinal ARINZE

*Le 26 octobre dernier, l'Institut Supérieur de Liturgie célébrait les cinquante ans de sa fondation par un colloque. Invité d'honneur, le cardinal Francis Arinze, préfet de la Congrégation pour le culte divin, y prononçait un discours fort remarqué. S'il rappelait combien « la liturgie n'est pas quelque chose que l'on invente » et dénonçait « la place indue qui est accordée à la spontanéité ou à la créativité, ou encore cette erreur qui a pour nom : horizontalisme », il rappelait surtout le lien étroit qui unit le prêtre et la liturgie, dans un passage que nous reprenons ici :*

« [...] Le Concile Vatican II dit que “le renouveau de l'Eglise entière dépend pour une grande part du ministère des prêtres animé par l'Esprit du Christ” (Optatam Totius, préambule). Le sacerdoce commun de tous les baptisés et le sacerdoce ministériel des prêtres ordonnés proviennent du Christ lui-même. Or, si dans la constitution hiérarchique de l'Eglise, on confond les rôles des uns et des autres, cela provoque toujours des dommages. De plus, une telle position ne contribue pas à promouvoir le témoignage rendu au Christ, ni la sainteté du clergé et des fidèles laïcs. Enfin, ni la tentative de cléricisation des laïcs, ni les efforts en vue d'une laïcisation du clergé ne peuvent être porteurs des grâces divines.

« Le Concile Vatican II dit que “dans les célébrations liturgiques, chacun, ministre et fidèle, en s'acquittant de sa fonction, fera seulement et totalement ce qui lui revient en vertu de la nature des choses et des normes liturgiques” (Sacrosanctum concilium, 28). C'est donc faire preuve de fausse humilité et d'une conception inadmissible de la démocratie ou de la fraternité, pour un prêtre, que d'essayer de partager le rôle qu'il exerce dans la liturgie en tant que prêtre, et qui lui est donc strictement réservé, avec les fidèles laïcs. Ainsi, il n'est pas superflu d'affirmer qu'un Institut Supérieur de Liturgie, comme toute faculté de théologie, devrait aider le peuple à comprendre que le sacerdoce ministériel est une partie intégrale et constitutive de la structure de l'Eglise, et que, par conséquent, nous avons absolument besoin des prêtres ordonnés pour célébrer la sainte Messe, pour absoudre les fidèles de leurs péchés au moyen du Sacrement de Pénitence, et pour donner l'Onction des Malades à ceux qui en ont besoin (cf. Tc 5, 14-15).

« De plus, et sans aucun doute, il est nécessaire que le sacerdoce du prêtre ne se borne pas à l'exercice de simples fonctions liturgiques, mais que ses activités ministérielles proviennent de son cœur de père spirituel et que, par conséquent, sa présence pastorale constitue une nourriture spirituelle pour le peuple. Si l'on affaiblit le rôle du prêtre ou si on ne l'apprécie pas, une communauté locale catholique peut dangereusement sombrer dans l'idée qu'il est possible d'envisager une communauté sans prêtre. Or, une telle pensée n'est pas conforme avec la conception authentique de l'Eglise instituée par le Christ. Si un diocèse ne dispose pas d'un nombre suffisant de prêtres, des initiatives devraient être prises pour les faire venir d'ailleurs, pour encourager les vocations sacerdotales locales, et pour maintenir vive, dans le peuple, cette “faim” authentique d'avoir des prêtres à son service (cf. Jean-Paul II, Ecclesia de Eucharistia, 32) : Les membres non ordonnés du Peuple de Dieu, à qui on assigne certaines fonctions en l'absence d'un prêtre, doivent faire un effort tout particulier pour conserver une telle “faim”. Et ils devraient résister à la tentation qui consiste à essayer de persuader les fidèles qu'ils doivent s'habituer à les considérer comme des substituts des prêtres (cf. op. cit., 33). Il n'y a pas de place dans l'Eglise catholique pour la création d'une sorte de “laïc cléricisé” parallèle (cf. Redemptionis Sacramentum, 149-153, 165). De leur côté, les prêtres devraient montrer explicitement qu'ils sont heureux dans leur vocation, ce qui va de pair avec une conscience très claire de leur identité dans le cadre de leurs fonctions liturgiques [...]. »

## La libéralisation du rite tridentin : UNE MENACE POUR L'UNITE ECCLESIALE ?

**libéralisation  
du rite tridentin**

Nombreuses, les voix épiscopales se sont exprimées :

« *Nous ne pourrions pas accepter l'éclatement de nos communautés chrétiennes au gré des sensibilités et des goûts de chacun en matière liturgique.* »

« *La liturgie n'est pas un spectacle dont on pourrait critiquer à loisir le programme et la distribution et corriger les partitions. Elle est l'expression de la foi et de la communion de l'Eglise. Elle est, en régime chrétien, l'action constitutive de l'Eglise.* »

« *Si on voulait, de manière autoritaire, imposer un bi-ritualisme, on serait dans une situation grave et préoccupante. La liturgie n'est pas un objet qui peut être manipulé. Les rites ne sont pas la propriété de groupes humains. La question de l'unité de l'Eglise est en jeu.* »

« *On ne saurait livrer le choix d'une des formes du rite romain – messe de "Saint Pie V" ou messe de "Paul VI" – à sa seule subjectivité. Une Eglise où chacun construirait sa chapelle à partir de ses goûts personnels, de sa sensibilité, de son choix de liturgie ou de ses opinions politiques ne saurait être encore l'Eglise du Christ.* »

« *On parle de la "libéralisation" de la messe de Saint-Pie V. Cette expression me laisse perplexe. Peut-on critiquer le libéralisme dans la société civile et inciter à le pratiquer dans le corps du Christ en laissant à chacun la liberté de choisir selon sa sensibilité ? Est-ce cela, la foi ? Est-ce qu'on se fait sa religion à soi ? La liturgie est au-delà des libertés individuelles.* »

Ces interventions dénoncent le projet pontifical sous prétexte qu'il menacerait l'unité ecclésiale. Sous des dehors déferents, l'objection consiste à accuser Benoît XVI du reproche qu'il adresse si souvent à l'endroit de nos sociétés modernes : le relativisme. Accorder libre champ au rite tridentin et laisser à chacun le choix de son rite revient à introduire le relativisme en matière liturgique, au plus grand dépend de l'unité ecclésiale.

L'argument ainsi utilisé fait tristement sourire. Il émane de ceux-là même qui défendent la créativité liturgique, qui encouragent l'inculturation des rites. Tandis que règne toujours une grande disparité liturgique au sein des paroisses de France, voici dénoncé le rite multiséculaire et unifié de l'Eglise comme facteur de division. Il fallait oser. Un tel argument ne peut que remettre en cause la sincérité de ceux qui pourtant prétendent marcher dans la vérité et la charité. A ceux-là, le cardinal Ratzinger avait répondu à sa manière ; c'était en 1998 : « *La différence entre la liturgie selon les livres nouveaux, comme elle est pratiquée en fait, est souvent plus grande que celle entre la liturgie ancienne et la liturgie nouvelle, célébrées toutes les deux selon les livres liturgiques prescrits.* »

En cet argumentaire, les opposants à Benoît XVI utilisent une arme à double tranchant, dont la première victime est le missel de Paul VI lui-même. Car enfin, s'il est certain que « la liturgie n'est pas un spectacle dont on pourrait critiquer à loisir le programme ou corriger les partitions » ; si tous admettent que « la liturgie ne peut être manipulée » ; l'honnêteté réclame aussi de reconnaître que les liturges ayant enfreint ces évidences ne sont pas les défenseurs du rite tridentin, mais bien les créateurs du missel de Paul VI. Quel fut en effet le travail confié à Mgr Bugnini ? Lui-même s'en expliqua : « *Il ne s'agit pas seulement de retoucher à une œuvre d'art de grand prix [...] Il s'agit bien d'une restauration fondamentale, je dirais presque d'une refonte : et, pour certains points, d'une véritable nouvelle création.* » Nous voici donc en pleine manipulation, voici la liturgie entre les mains d'un groupuscule d'"experts" qui d'un coup de gomme décident du sort de la prière antique de l'Eglise.

## libéralisation du rite tridentin

L'honnêteté réclame de reconnaître la réalité de ces faits. Etre crédible est souvent exigeant. Et ceux qui prétendent accomplir une démarche de vérité et de charité ne le seront que dans la mesure où ils reconnaîtront le rite de Paul VI pour ce qu'il est : une manipulation liturgique. A notre connaissance, il ne s'est trouvé qu'un seul évêque pour avoir une telle honnêteté, lorsqu'il écrivait : « *La réforme liturgique, dans sa réalisation concrète s'est éloignée toujours davantage de son origine. Le résultat n'a pas été une réanimation, mais une dévastation. A la place de la liturgie, fruit d'un développement continu, on a mis une liturgie fabriquée. On est sorti du processus vivant de croissance et de devenir pour entrer dans la fabrication. On n'a plus voulu continuer le devenir, maturation organique du vivant à travers les siècles, et on l'a remplacé, à la manière de la production technique, par une fabrication, un produit banal de l'instant.* » C'était en 1990, et cet évêque s'appelait Joseph Ratzinger.

C'est aussi pour avoir refusé une telle manipulation de la liturgie que certains ont gardé le rite multiséculaire et unifié de l'Eglise latine.

Abbé Grégoire CELIER

## CE QU'EN PENSENT LES CATHOLIQUES DE FRANCE un sondage CSA

A l'annonce de la possible libéralisation du rite tridentin de la messe, l'Eglise de France a semblé tout ébranlée. En porte paroles de leurs communautés diocésaines, les évêques ont exprimé, à travers diverses déclarations individuelles ou collectives, les « craintes » de leur troupeau, les « inquiétudes » et « troubles ressentis par beaucoup de fidèles » devant le projet romain, « le malaise énorme [présent] parmi les communautés qui vivent depuis Vatican II ». La mesure envisagée serait donc vécue au plus mal par des laïcs qui se sentiraient remis en cause dans leurs orientations profondes comme dans leurs engagements au service de la liturgie.

### **65 % des catholiques français pour la libé- ralisation du rite tridentin**

Afin de savoir ce qu'il en est exactement, l'Institut CSA a réalisé un sondage le 8 novembre dernier auprès d'un échantillon de 1007 personnes. 55 % d'entre elles s'étant déclarées catholiques, quatre questions leur furent posées relativement à une possible libéralisation de la messe tridentine. Les résultats sont surprenants, et méritent d'être largement connus. Malgré une hostilité épiscopale qui déjà s'était largement fait entendre, 13 % seulement y sont opposés. A n'en pas douter, l'opposition au projet de Benoît XVI est beaucoup plus idéologique que populaire...

1) *Pensez-vous qu'il soit souhaitable que les catholiques puissent avoir le choix d'assister selon leur sensibilité à la messe traditionnelle en latin avec des chants grégoriens ou à la messe moderne en français ?*

- **Oui : 65 %**
- **Non : 13 %**
- **Cela m'est indifférent : 22 %**



2) Si l'occasion se présentait pour vous d'assister ponctuellement à une messe en latin et en grégorien diriez-vous :

- J'y assisterais : 60 %
- Je n'y assisterais pas : 39 %
- Ne se prononcent pas : 1 %

3) Selon vous, le fait que plusieurs types de célébrations de la messe, l'une traditionnelle en latin et en grégorien, l'autre moderne en Français, puisse être reconnus par l'Eglise, serait-il ... ?

- Une bonne chose car cela permet une diversité dans l'Eglise : 65 %
- Une mauvaise chose car cela risque d'entraîner des divisions dans l'Eglise : 31 %
- Ne se prononcent pas : 4%

4) Si, près de chez vous était célébrée régulièrement, et avec l'accord du Pape, une messe dans sa forme traditionnelle, en latin, diriez-vous...

- J'y assisterais régulièrement : 6 %
- J'y assisterais de temps à autre : 31 %
- Je ne sais pas si j'y assisterais ou non : 12 %
- J'y assisterais rarement : 29 %
- Je n'y assisterais jamais : 22 %

Ces chiffres ont été corroborés par un vote en ligne que le Figaro organisa sur son site internet. Les résultats de cette enquête furent publiés le 10 novembre : 78 % des intervenants se déclarèrent en faveur de la libéralisation du rite tridentin. Qu'est donc devenue la grande angoisse des catholiques de France, annoncée par ses représentants ?

L'hostilité au projet de Benoît XVI serait-elle davantage le fait des clercs que du peuple chrétien ? Trente jeunes prêtres adressaient ainsi une lettre au nonce apostolique, exprimant leur regret de voir le pape les renvoyer à une « vie liturgique d'un autre âge. » Le journal *La Croix* consacrait une page entière à cette intervention. Curieusement (?) ce même journal passa complètement sous silence une autre supplique, adressée non plus par trente, mais par cent jeunes prêtres diocésains. voici quatre ans : ils y demandaient au pape la libéralisation du rite tridentin (cf. *Lettre à nos frères prêtres* n° 15). Ce simple fait manifeste que le clergé français est lui-même profondément partagé en la matière. Il ne fait pas bloc derrière ses évêques.

**Abbé Dominique Lagneau**  
De la Fraternité Saint-Pie X

Dominique Lagneau, né en 1957, a été ordonné prêtre à Ecône en 1981. Après avoir été professeur (Ecône) puis directeur de séminaire (Argentine), il est actuellement à Gastines (49) où il prêche des retraites. Il est depuis peu collaborateur habituel de la Lettre à nos frères prêtres.

## LIBERER LA MESSE, UN ENJEU DOCTRINAL ?

Jusque là, du moins depuis le motu proprio *Ecclesia Dei* de 1988, le choix en faveur de la liturgie traditionnelle était communément considéré comme une simple affaire de sensibilité. On accordait alors, avec une condescendance souvent frileuse mais toujours considérée comme généreuse, un indult destiné à satisfaire ce qui ne relevait que de la sensibilité. Il ne se trouvait guère que la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X pour dire combien l'enjeu de la liturgie était intrinsèquement lié à une question doctrinale.

En quelques jours, cette donnée a profondément changé. Dans la possible libéralisation de la messe traditionnelle, nombreux sont ceux qui ont discerné une menace directe à l'endroit du concile

Vatican II. L'argument n'était pas seulement indirect, du fait que les promoteurs de la messe tridentine étaient également ceux qui remettaient en cause le Concile. Non. Un lien intrinsèque entre la liturgie et la foi était au contraire établi, de façon explicite : « *Estimant que la liturgie est l'expression de la théologie de l'Eglise, les évêques redoutent que la généralisation de l'usage du Missel romain de 1962 ne relativise les orientations du concile Vatican II.* » (Communiqué des évêques de la Province ecclésiastique de Besançon). Des évêques redoutent la libéralisation du rite tridentin, parce que celui-ci n'est pas en phase avec la théologie de l'Eglise issue de Vatican II.

L'aveu est de taille si l'on y réfléchit quelque peu. Une telle incompatibilité – que la Fraternité Saint-Pie X ne dénie pas – une telle incompatibilité entre la liturgie multiséculaire de l'Eglise et une théologie en vogue depuis quelques décennies ne peut qu'interroger sur la valeur de cette dernière... Cette incompatibilité reste cependant à circonscrire, loin des caricatures que certains ont présenté à la presse : « *La messe en latin de saint Pie V met en avant l'idée d'un Dieu tout-puissant, loin du monde, qui juge les hommes, quand celle issue de Vatican II avance celle d'un Dieu parmi les hommes [...] Ce sont deux théologies qui s'affrontent, deux attitudes spirituelles qui se manifestent dans des liturgies différentes.* » (Père Gilles Caffin, dans *L'Humanité* du 18/10/06).

Plus sérieusement, le respectable abbé de Ligugé a exposé son point de vue (*La Croix* du 23/10/06) : « *La liturgie est un lieu théologique. L'Ordo Missæ de 1969 met en œuvre en particulier la théologie de la constitution dogmatique sur l'Eglise. Lumen gentium présente l'Eglise à la fois comme Corps Mystique du Christ et comme peuple de Dieu réuni au nom du Christ [...] Face aux dangers de l'individualisme lié à l'évolution des mentalités depuis plusieurs siècles, Vatican II et la réforme liturgique qui en est issue insistent sur le rassemblement ecclésial comme sacrement global. Un tel sacrement se déploie dans la liturgie [...] La communauté par excellence, c'est le Peuple de Dieu réuni en Eglise locale autour de son évêque, chaque membre tenant sa place dans cette unique eucharistie en communion avec tous.* » Curieusement, les prêtres de la Fraternité Saint-Pie X ne seraient pas totalement hermétiques à un tel jugement : la liturgie issue de *Lumen Gentium* considérée comme le sacrement du rassemblement ecclésial, déplaçant ainsi les accents d'une liturgie qui jusque là se considérait d'abord comme le sacrement du sacrifice du Christ... C'est là peut-être une manière de résumer tout l'enjeu de la réforme liturgique issue de Vatican II, là qu'elle devient une pierre d'achoppement – bien loin d'une simple question de sensibilité. C'est donc là que doit se situer un dialogue de vérité, sur les véritables enjeux que désormais tous reconnaissent à la réforme liturgique : ils sont bien d'ordre doctrinaux.

Abbé Patrick de LA ROCQUE

## **CROISADE DU ROSAIRE : LA FRATERNITE SAINT-PIE X DOUBLE LA MISE !**

En août dernier, la Fraternité Saint-Pie X lançait une grande croisade du Rosaire. L'objectif était de mettre toute la Tradition en prière, afin d'offrir au Saint Père, à la fin du mois d'octobre, un million de chapelets. Ceux-ci étaient récités afin qu'il ait la force de libéraliser totalement la messe tridentine, la rendant accessible partout et pour tous, malgré les oppositions.

Au lieu du million de chapelets attendu, ce sont plus de **2 millions et demi de chapelets** qui ont été recueillis de par le monde, dans les différents pays desservis par la Fraternité Saint-Pie X. Plus qu'un bouquet spirituel, c'est donc une gerbe magnifique de prière que Mgr Fellay vient d'offrir au Saint Père dans la lettre qu'il lui a adressée. Espérons que les fruits ne tardent pas à bourgeonner !

*A titre indicatif, ce sont quelque 650 000 chapelets qui ont été récités en France, soit un quart de ce bouquet spirituel. Ce chiffre est représentatif de la part que représente notre pays dans l'œuvre de la Fraternité Saint-Pie X. On retrouve une proportion similaire tant dans le nombre des fidèles que dans celui des prêtres.*

## ERECTION DE L'INSTITUT DU BON PASTEUR : La voie d'une réconciliation vraie

« *A Rome, le cardinal Castrillon Hoyos peut arriver à établir des ponts. C'est bien. Mais à condition que cela se fasse en vérité.* » Le propos a trait à la reconnaissance de l'Institut du Bon Pasteur par la Commission *Ecclesia Dei*, le 8 octobre dernier. Emanant d'un archevêque français, il est cinglant.

Sans doute ces propos expriment-ils une part d'amertume devant les procédés utilisés : on ne peut que s'étonner de voir l'épiscopat français, et plus précisément le cardinal archevêque de Bordeaux, placé devant le fait accompli. Pourtant, c'est davantage le fond de cet accord que son mode d'élaboration qui a provoqué une levée de bouclier. Peut-on en effet parler de réconciliation véritable, lorsque les problèmes de fond demeurent identiques, pour la bonne et simple raison qu'ils ont été délibérément occultés ? Nul n'ignore que les divergences existant entre la Fraternité Saint-Pie X et la Rome actuelle ne se réduisent pas à des querelles disciplinaires, mais relèvent du domaine doctrinal. Dès lors, procéder à une reconnaissance de certains prêtres issus de la Fraternité Saint-Pie X sans que ne soient abordés ces dissensions doctrinales relève sinon de la tromperie, du moins de l'utopie. Il y a là me semble-t-il un manquement au devoir de vérité, et volontiers je souscris au propos du père Piétri (in *La Croix* du 25/11/06) : « *Derrière l'effort tenté en direction d'anciens tenants d'Ecône, il y a, non pas une tromperie délibérée, mais un déficit de vérité.* »

Une telle carence de vérité peut devenir dommageable. Outre le fait que le chrétien – et qui plus est l'homme d'Eglise – est appelé à se conduire en fils de lumière beaucoup plus qu'en pur stratège, il est toujours dangereux de laisser ainsi la vérité au second plan : lorsque la vérité ne guide plus, les passions ne tardent guère à s'emparer des commandes. Elles ne furent hélas pas absentes des réactions qui suivirent l'érection de l'Institut du Bon Pasteur (IBP). Mgr Dagens le notait à sa manière : « *Avec la création de l'Institut du Bon Pasteur, Rome procède par un ralliement partiel de prêtres. Est-ce un acte de réconciliation ? J'ai plutôt l'impression que cela réveille des rapports de force, où il y aurait un gagnant et un perdant. Pourtant je ne crois pas que les rapports de force soient la loi qui détermine la vie selon le Christ et l'Evangile.* »

Ces tâtonnements, hélas douloureux et sans doute peu productifs, balisent néanmoins le chemin d'une réconciliation vraie. Elle ne pourra faire l'économie d'un débat doctrinal de fond. Sans doute sera-t-il laborieux, mais sûrement déterminant. C'est pour en être persuadée que la Fraternité Saint-Pie X a écarté par principe de potentiels accords qui ne seraient que pratiques : elle s'est toujours refusée à omettre les débats de fond. Certains l'ont alors accusée de rejeter la main tendue par Rome, au risque de s'enfoncer toujours plus dans la dissidence. Les faits récents qui ont entouré la création de l'IBP disent toute l'injustice de ces reproches : on ne bâtit point une maison sur du sable, surtout lorsqu'il s'agit de bâtir la maison de Dieu.

**« On ne bâtit point une maison sur du sable, surtout lorsqu'il s'agit de bâtir la maison de Dieu. »**

Plus que jamais désireuse de ces indispensables discussions doctrinales – qui pourraient alors s'apparenter aux *disputationes* antiques – la Fraternité Saint-Pie X s'efforce donc de favoriser les conditions nécessaires à ce débat clarificateur, en éloignant par exemple tout climat passionnel ou violent. C'est en ce sens qu'elle œuvre à la libéralisation totale du rite tridentin de la messe, afin que cesse l'injuste violence faite à l'endroit de ce trésor fécond.



**Un DVD**

**POUR APPRENDRE A CELEBRER**

**LE RITE TRIDENTIN DE LA MESSE**

Depuis maintenant trois mois, il n'a jamais été autant question du rite traditionnel de la messe. La volonté exprimée par Benoît XVI de libéraliser ce rite afin de le rendre accessible à tout prêtre n'est évidemment pas étranger à une telle actualité.

Alors que, selon un sondage CSA, 65 % des catholiques français sont pour la libéralisation de la messe traditionnelle, les prêtres sont pour leur part toujours plus nombreux à vouloir découvrir ce rite et apprendre à le célébrer.

Désireuse de correspondre à la volonté de Benoît XVI, la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X a voulu rendre accessible l'apprentissage de ce rite à tout prêtre. Aussi vient-elle de réaliser un film, disponible sous forme de DVD, permettant à chacun la découverte et la célébration de la messe traditionnelle.

Heureuse de répondre ainsi au souhait de nombreux prêtres, la Fraternité Saint-Pie X propose aujourd'hui un outil pédagogique moderne, confectionné par une équipe professionnelle. Multilingue, ce film peut être écouté en français, anglais, allemand, italien, espagnol, portugais, polonais, ou néerlandais.

La réalisation et la diffusion de ce produit ayant été confiée à la *Lettre à nos frères prêtres*, il est aujourd'hui disponible. Vu son objet spécifique, ce film est strictement réservé aux prêtres et séminaristes, qui peuvent l'acquérir sur simple demande auprès de notre secrétariat.

Je remercie néanmoins par avance les laïcs qui, par leur générosité, voudront parrainer cette opération : elle a mobilisé nos ressources.

**Abbé P. de LA ROCQUE**

## *Lettre à nos frères prêtres*

### **Bulletin d'abonnement**

Prix au numéro : 2 €; Abonnement annuel (4 numéros) : 8 € – pour les prêtres : 4 €

Prénom : ..... Nom : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Je m'abonne à la lettre ; je verse donc la somme de ..... 8 €

Je parraine . . . . prêtres pour leur abonnement annuel ;

Je verse donc la somme complémentaire de ..... €

Règlement : - par chèque à l'ordre de « SCSPX, Lettre à nos frères prêtres » ;

- par virement automatique : nous contacter.

Adressez votre courrier à : LNFP – service abonnements – 2245 av. des Platanes, 31380 Gragnague.